



GREZ-DOICEAU

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

Permis unique de classe 2

réf. PUN 2026 002 cb – indivision ANNE DE MOLINA

En vertu de la législation relative aux établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, l'Administration communale porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte concernant une demande de **permis unique de classe 2 de l'indivision ANNE DE MOLINA** (Quentin, Sixtine, Humbert), résidant Rue du Résidal 21 à 1390 Grez-Doiceau.

La demande concerne la **transformation d'une habitation unifamiliale avec épuration individuelle dérogatoire à la zone d'assainissement collectif au PASH**.

Le bien concerné est situé **Rue du Résidal, 17** cadastré sous Grez-Doiceau **1e division, section C n°455D**.

La demande susmentionnée dont le formulaire fait office de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, ne doit pas être soumise à évaluation complète de ces incidences et par conséquent, une étude d'incidence sur l'environnement n'est pas nécessaire. La décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement est également à disposition du public.

Date d'affichage de l'avis	Date ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de Consultation du dossier et de clôture de l'enquête	Les observations écrites mentionnant en objet : EP Anne de Molina- PUN/2026/002cb doivent être adressées
02/09/2026	07/09/2026, à 09h00	Service Environnement- (guichet n°6) Rue du Pont au Lin 2 Le 21/09/2026 à 12h00	Par envoi postal : Administration communale- Service Environnement Place E. Dubois 1 1390 Grez-Doiceau OU par mail : environnement@grez-doiceau.be

Le dossier peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête, à la Maison communale, chaque jour ouvrable de 9h à 12h, excepté les mardis, jeudis et les jours fériés. Les samedis de 09h00 à 12h00, la consultation se fait sur rendez-vous pris au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service environnement au 010/84.83.37.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- de l'Administration communale de Grez-Doiceau- service Environnement : Claudia Bouxain 010 84 83 37
- du Fonctionnaire technique compétent, au SPW - DGARNE – DPA (Charleroi)) 071.65.47.60
- du Fonctionnaire délégué compétent, au SPW DGATLPE – 010/23.12.11

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête (jour et heure dans le tableau ci-dessus).

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par la conseillère/le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet, lors de la séance de clôture qui se tiendra le dernier jour de l'enquête entre 11h30 et 12h, au guichet de l'environnement.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la présente demande est le Collège communal.

Fait à Grez-Doiceau, le 01/09/2026.

Le Directeur général ff,

Ch. LAMBERT



Le Bourgmestre,

P. VANDELEENE